



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2012/11/12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2012**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

**48**

**48**

**35**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**21 novembre 2012**

L'an deux mille douze, le 28 novembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourgneuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la commune de Saint Pardoux Morterolles sur la convocation en date du 21 novembre 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, DUGUAY, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT-COULAUD, PEROT, SCAFONE, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, PATEYRON Jean-Louis.

Mmes SPRINGER, BATTISTON, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT.

M PRIOUL a donné procuration à M RABETEAU

Suppléants : ALABAY, TRICARD, MARCON

Suppléantes :

Excusés : Mmes POUGET CHAUVAT, JOUANNETAUD, CAPS, LECLERC

MM SIMON-CHAUTEMPS, ARTHUR, ROYERE Joël, MEYER, MEUNIER

**OBJET : Adhésion au service de médecine et de radiographie du Centre de Gestion de la Creuse**

Le Président rappelle que les agents de la Communauté de Communes étaient initialement convoqués par le Centre de Gestion de la Creuse tous les ans pour bénéficier d'une visite médicale préventive dans le cadre de leur activité. Celle-ci se déroulait au Centre hospitalier de Bourgneuf sur une ou deux journées. Depuis septembre 2010, le Centre de Gestion n'effectuant plus cette prestation, les agents se rendaient tous les deux ans auprès d'un médecin agréé exerçant sur la commune de Bourgneuf.

Courant septembre 2012, le Centre de Gestion a informé la Communauté de Communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière de son intention de conventionner avec l'Association Médicale du Centre Ouest. L'offre de services proposée répond aux spécificités de la réglementation en matière de médecine préventive pour les agents territoriaux et comprend : un interrogatoire médical, un examen clinique détaillé, des mesures biométriques, un examen des urines, un dépistage de troubles visuels, un bilan audio métrique, le contrôle des vaccins, une mesure de la tension artérielle et tout examen complémentaire jugé nécessaire par le médecin.

Le coût de cette visite par agent est estimé à 89.70 € TTC. Les agents seront soumis à cet examen tous les deux ans.

Le Président indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse a sollicité la Communauté de Communes le 18 octobre 2012 pour adhérer à cette prestation de service de médecine préventive à compter du 01 janvier 2013. Le Centre de gestion se chargera de la gestion de ce service, de la facturation et du recouvrement des sommes dues auprès des collectivités territoriales.

Au vu des obligations faites à la collectivité de soumettre ses agents à une visite de médecine préventive tous les deux ans et considérant l'examen très complet proposé par le Centre de Gestion, le Président propose au Conseil Communautaire d'adhérer à cette prestation de service.

Le Conseil communautaire, après avoir débattu :

- Décide d'adhérer au service de médecine et de radiographie du Centre de Gestion de la Creuse
- D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre et article prévus à cet effet au budget 2013 et aux exercices suivants
- Décide que cette délibération sera reconductible d'exercice en exercice

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Masbaraud Mérygnat, le 28 novembre 2012  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD